Enfin, on peut aussi se demander si ce nouveau mécanisme devrait être supervisé par un comité interministériel coprésidé par le ministre des Affaires étrangères et le ministre du Commerce international afin de garantir le maximum de cohérence dans la gestion de la politique étrangère du Canada, étant donné surtout le développement nettement plus marqué des relations du Canada avec les pays de la zone 2. Le mécanisme pourrait être administré par un ministère, ou avoir le statut d'organisme indépendant (par ex., celui d'une société de l'État dont les membres du conseil d'administration représenteraient certains ministères).